ACHATS : RECHERCHER LA PERFORMANCE
DANS LA COMMANDE PUBLIQUE ET DANS LES CONTRATS DE DROIT COMMUN

Si l'application du code de la commande publique (Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018) est une codification qui confirme des pratiques et jurisprudences, les structures à but non lucratif ne passent pas moins des contrats de droit privé.

Cette mixité demande une mise en œuvre subtile à cheval entre plusieurs niveaux de contractualisation.

Aussi cette formation présente les possibles combinaisons dans une optique de performance maximale. Par conséquent, la formation concerne tant les structures qui appliquent la commande publique que celles qui appliquent le droit commun.

Cette formation s'adresse aux personnes ayant suivi la formation

« Achats : appliquer la commande publique ? - Les fondamentaux »

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances fines sur le code de la commande publique (Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018)
- Analyser les stratégies d'optimisation des procédures d'achat

26 mars 2021

Classe virtuelle

325€
par personne

1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Connaissances des fondamentaux du code de la commande publique. (Cf. Formation « Achats : appliquer la commande publique ? – Les fondamentaux »)

CONTENU

L'optimisation de l'achat à travers le contrat

- Le cahier des charges :
  - la structure du cahier des charges de l'appel d'offres et du MAPA (marché à procédure adaptée)
  - les conditions générales d'achats de droit privé
- Le règlement de consultation et la pondération des critères de choix
- L'aide juridique à l'optimisation des achats :
  - les marchés multi attributaires et mono attributaire
  - les variantes
  - les options
  - l'accord-cadre et les marchés subséquents

L'analyse et la sélection des candidatures et des offres

- Les conditions de recevabilité des candidatures
- Les documents exigibles des candidats
- L'examen des garanties techniques et financières
- Les tests des produits

Le choix de la meilleure offre

- L'analyse des offres
- Le classement des offres et le choix du titulaire
- La rédaction du rapport de présentation

La prévention des litiges et l'information des candidats évincés

- L'information des candidats non retenus
- La communication des motifs de rejet de l'offre
- Les documents communicables aux candidats évincés
- Le risque de référé pré contractuel

PUBLICS

Personnes ayant la charge opérationnelle des achats :

- Acheteurs
- Responsables achats
- Directeurs achats

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pédagogie interactive alternant :

- apports jurisprudentiels et méthodologiques
- exercices pratiques
- analyse des risques

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé dans les marchés
- Responsable dispositif achats FEHAP